

VŒUX DE NOËL

Alors que l'année en cours emportera avec elle ses souvenirs, l'aube de la nouvelle année est promesse de nouvelles énergies qui seront source d'inspiration et de nouvelles façons de percevoir la vie au quotidien.

En cette traditionnelle période de festivités, l'occasion nous est donnée de se réunir en famille ou entre amis afin de fraterniser et partager dans la joie.

En ces moments de réjouissances, les membres du conseil, ainsi que le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un très Joyeux Noël et que toute la beauté de cette période féérique vous accompagne tout au long de l'année 2013.

Germain Robichaud, maire

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-É. HARPE

La bibliothèque Charles-É. Harpe sera fermée à compter du 20 décembre 2012 à 21h00 et le service reprendra le 8 janvier 2013 à 19h00.

Notez que les soirs de tempêtes et de grands froids, le service sera suspendu. Nous vous conseillons de téléphoner avant de vous y rendre au numéro 598-3623.

Au nom de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque, nous vous souhaitons à tous un très Joyeux Noël et nos meilleurs vœux de santé et prospérité pour la nouvelle année. Au plaisir de vous revoir en janvier 2013.

Le personnel de la Bibliothèque

CENTRE DES LOISIRS ET PATINOIRE EXTÉRIEURE

HORAIRE RÉGULIER	APRÈS-MIDI	SOIRÉE
Lundi au vendredi	Fermé	18h00 à 21h00
Fins de semaine, jours de congé et relâche scolaire	13h00 à 16h30	18 h00 à 21h00
PATINAGE LIBRE	APRÈS-MIDI	SOIRÉE
0-10 ans	Fermé	18h00 à 18h30
Tous	Fermé	18h30 à 19h30
Fins de semaine, jours de congé et relâche scolaire	13h00 à 14h30	18h00 à 19h30

Veillez noter que durant la période des Fêtes, l'horaire des jours de congé ou de relâche scolaire s'appliquera du 21 décembre 2012 au 7 janvier 2013 inclusivement. Toutefois considérant que diverses activités sportives pourraient être tenues de temps à autres sur la patinoire, cet horaire est sujet à modification.

Le Centre des Loisirs sera fermé à compter de 16h30 le 24 décembre 2012 et le 31 décembre 2012. Il sera également fermé toute la journée le 25 décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2013. **Attention** : lorsque la température ne permet pas la tenue d'activités extérieures, le centre des Loisirs peut parfois être ouvert à la population. Nous vous invitons à téléphoner au 598-6855 avant de vous y rendre.

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Veillez prendre note que l'horaire de la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables qui a lieu habituellement **le mardi**, soit **les secteurs village (rues) et paroisse (3^e rang est, rue Principale est, rang des Jumeaux-Pelletier, route Elgin, rue Langlois et du 2 au 98 rue Principale ouest)** est modifiée comme suit :

ORDURES MÉNAGÈRES	RÉCUPÉRATION
mercredi 2 janvier 2013	mercredi 26 décembre 2012

L'horaire habituel s'applique, soit **le lundi pour les secteurs route 204 – 4^e Rang – route Bélanger - secteur ouest (du 101 rue Principale ouest à la limite Saint-Eugène) et lac Trois-Saumons** :

ORDURES MÉNAGÈRES	RÉCUPÉRATION
lundi 31 décembre 2012	lundi 24 décembre 2012

Disposition des cendres chaudes

Nous désirons vous rappeler qu'il est interdit de déposer des cendres chaudes à même les ordures ménagères. Cette façon de faire peut occasionner des incendies dans le camion servant à ramasser les ordures et endommager considérablement cet équipement. De plus, votre bac à ordures de plastique peut être abîmé lorsque des cendres chaudes y sont déposées. À ce moment, la garantie couvrant le bac n'est plus valide.

Nous demandons aux propriétaires de ce type de chauffage de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les cendres soient complètement refroidies avant de les placer avec les ordures ménagères. Vous pouvez également disposer de ces cendres d'une façon autre que par leur expédition aux ordures, soit en les utilisant à titre de fertilisant.

Merci de votre collaboration.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément à la loi, nous vous transmettons le calendrier 2013 des réunions du conseil municipal.

Ces réunions se tiendront au Centre municipal, 14 rue des Loisirs, à compter de 20h00.

Les dates des réunions régulières sont les suivantes :

mardi 8 janvier	lundi 4 février	lundi 4 mars	lundi 1 ^{er} avril
lundi 6 mai	lundi 3 juin	mardi 2 juillet	lundi 5 août
mardi 3 septembre	lundi 7 octobre	lundi 12 novembre	lundi 2 décembre

**STATIONNEMENT DE VÉHICULES
SUR L'EMPRISE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

En période hivernale, et ce, en vertu du règlement 404-2011, il est interdit de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins municipaux de 23h00 à 07h00 lors de la période comprise entre le 15 novembre 2012 et le 15 avril 2013.

Il est également interdit, en tout temps, de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins à l'entretien de la municipalité lors des chutes de neige ou lors des opérations de déneigement. Une attention particulière est demandée aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons afin que les véhicules des visiteurs soient stationnés sur les terrains privés.

Une amende au montant de 30 \$ plus les frais, en sus de la possibilité de voir son véhicule remorqué est prévue à tout conducteur de véhicules routiers qui ne se conforme pas à ce règlement.

